	<b>Plan de mesures d'urgence</b>	<b>No : SSE 6.1.14</b>
	Épidémie et pandémie	<b>Révision: B</b>
Préparé par : Daniel Dufresne	Approuvé CEF par : Ronald Ajavon	Date : 1 septembre 2022
Révisé par :	Approuvé CSF par : Alpha Barry	Page : 1 de 10

## 1.0 OBJET

Cette procédure a pour objectif de fournir les mesures à prendre pour la gestion d'épidémies ou de pandémies. Elle permet d'établir les priorités d'actions et les mesures pour assurer la sécurité des employés et des élèves sur les sites du Conseil des Écoles Fransaskoises.


## 2.0 PORTÉE

Cette procédure s'applique à tous les établissements scolaires du CEF.

## 3.0 DÉFINITIONS

Dans le cadre de cette procédure, les mots, termes, acronymes ou abréviations suivants sont définis comme suit :

MOTS, TERMES, ACRONYMES OU ABRÉVIATIONS	DÉFINITION
ASPC	Agence de la santé publique du Canada
Épidémie	Éclosion d'infection qui se propage rapidement et qui touche un grand nombre d'individus dans une région ou une population donnée au même moment.
Cellule de crise	Groupe constitué des membres du comité des gestions crises qui regroupe des membres de la direction et qui ont reçu la formation pour gérer efficacement une situation de crise pouvant affecté le CEF.
Grippe	Autre nom de l'infection par le virus de l'influenza; ce terme est cependant employé à tort pour faire référence à des maladies gastro-intestinales et à d'autres types de maladies cliniques.
Influenza ou grippe	Infection respiratoire aiguë très contagieuse et fébrile du nez, de la gorge, des bronches et des poumons causée par le virus de l'influenza. Elle est responsable de la maladie clinique sévère et potentiellement mortelle à l'origine d'épidémies et de pandémies. (Explication et distinction entre influenzas et du rhume à l'Annexe B)
OMS	Organisation mondiale de la Santé. Organisme spécialisé des Nations Unies s'occupant de santé et de soins de santé en général.
Pandémie	Maladie épidémique qui s'étend au monde entier.
Vaccin	Substance contenant des composantes antigéniques provenant d'un organisme infectieux. En stimulant une réponse immunitaire (mais

	<b>Plan de mesures d'urgence</b>	<b>No : SSE 6.1.14</b>
	Épidémie et pandémie	<b>Révision: B</b>

MOTS, TERMES, ACRONYMES OU ABRÉVIATIONS	DÉFINITION
	pas la maladie), il confère une protection contre une infection subséquente par cet organisme.

#### 4.0 RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Dans le cadre de cette procédure, en plus des responsabilités générales prévues à la procédure « SSE 6.0 Plan des mesures d'urgence – Procédure générale», article 4.0, les rôles et les responsabilités spécifiques suivants s'appliquent :

##### 4.1 Directeur général


- S'assure que les documents de communication ayant rapport à l'influenza sont transmis aux directions d'école;
- Advenant l'écllosion d'une épidémie dans l'un des établissements du CÉF, informe le président du CSF;
- Advenant une pandémie, suit l'évolution de la pandémie dans la population et les répercussion dans les établissements du CÉF;
- S'assure que les directives de la santé publique de la Saskatchewan sont appliquées;
- Prend au besoin des mesures de prévention additionnelles pour assurer la sécurité du personnel et des élèves.

##### 4.2 Direction d'école

- S'assure que les documents de communication ayant rapport à l'influenza sont transmis au personnel et aux élèves;
- Advenant l'écllosion d'une épidémie dans son établissement, informe le directeur général adjoint responsable de son établissement;
- En situation de pandémie, communique aux intervalles établis avec le comité de gestion de crises du CÉF.

##### 4.3 Adjointe administrative

- En période d'influenza saisonnière, fait le compte des cas rapportés et tient des statistiques par classe et au niveau du personnel;
- Communique à la direction les cas rapportés d'influenza;
- En situation de pandémie, reçoit les informations sur les absences des élèves et du personnel et compile ces informations qui seront transmises quotidiennement au CÉF avant 9h30;
- Reçoit les informations de la cellule de crise du CÉF et s'assure qu'elles sont communiquées à la direction; collabore à la mise en place de celle-ci

	<b>Plan de mesures d'urgence</b>	<b>No : SSE 6.1.14</b>
	Épidémie et pandémie	<b>Révision: B</b>

#### 4.4 Concierge

- S'assure que les produits désinfectants sont en quantité suffisante pour répondre à un accroissement de la fréquence de nettoyage;
- Lors d'épidémie et à la demande de la direction, effectue un nettoyage plus fréquent des lieux communs et des accessoires manipulés par un grand nombre de personnes tels les poignées de porte, lavabos et interrupteurs;
- Dans les classes ou dans la garderie où une éclosion anormale surviendrait, effectue sur demande un nettoyage systématique des tables, chaises, équipements communs, jouets, etc.

#### 4.5 Enseignant titulaire

- Demeure attentif aux cas d'influenza pouvant survenir dans sa classe;
- Enseigne les bonnes pratiques d'hygiène telles que d'éternuer dans le repli du bras, le nettoyage des mains, la disposition de papiers mouchoirs;
- En période de pointe d'une épidémie, réduit les activités nécessitant une plus grande proximité;
- Applique les bonnes pratiques en matière de prévention et participe aux campagnes de vaccination.

#### 4.6 Élèves


- Adoptent de bonnes pratiques d'hygiène comme le nettoyage des mains et la façon d'éternuer dans le repli du bras;
- S'ils présentent des symptômes d'influenza, demeurent autant que possible à la maison. Advenant l'impossibilité de demeurer à la maison prennent les précautions nécessaires pour éviter autant que faire se peut de contaminer les autres.

#### 4.7 Parents

- Observent la condition de santé de leur enfant. Si celui-ci présente des symptômes d'influenza, dont la fièvre, prennent les dispositions pour éviter qu'il se présente à l'école;
- Suivent les directives de la direction de l'école en matière de prévention;
- Favorisent la vaccination saisonnière de leur enfant.

### 5.0 PROCESSUS

Chaque année, l'influenza saisonnière peut affecter la population des établissements du CEF. La prévention et la planification peuvent contribuer à réduire l'impact d'éventuelles épidémies ou l'effet d'une pandémie. Les mesures présentées sont d'ordre général et peuvent être plus strictes selon l'évolution dans la population et les directives de santé publique. La pandémie de la COVID-19 survenue de 2020 à 2022 demeure une situation hors de

	<b>Plan de mesures d'urgence</b>	<b>No : SSE 6.1.14</b>
	Épidémie et pandémie	<b>Révision: B</b>

l'ordinaire. Les mesures adoptées ont été à la hauteur des risques pour la santé de la population. Les pratiques établies durant cette période et l'expérience acquise pourront être utilisées à nouveau en appliquant le discernement approprié. Dans le texte qui suit, l'influenza sera utilisée. Celui-ci pourrait être remplacé par COVID ou toute autre affection que les années à venir pourrait apporter.

Une bonne hygiène demeure un élément clé d'un programme de prévention d'une épidémie. La technique de nettoyage des mains, la méthode pour éternuer, les nettoyages fréquents lorsqu'une personne présente les symptômes de l'influenza demeurent des éléments centraux d'un plan de prévention.

Afin de réduire la portée d'une épidémie, un suivi des cas d'influenza doit être fait et les données analysées pour établir s'il y a une progression importante du nombre de cas. Lorsqu'un employé ou un élève appelle pour une absence, il serait approprié de demander s'il s'agit d'un cas d'influenza. En faisant le suivi par classe, il est possible de déterminer s'il y a un bassin d'éclosion d'influenza. L'information recueillie doit être transmise à la direction du CÉF pour établir un portrait de la situation à travers les établissements du CÉF.

Dans le cas de pandémie ou d'épidémie régionale ou provinciale, le service de santé publique publiera des communiqués pour alerter la population. Les bassins d'éclosion sont généralement identifiés. Un tableau de l'évolution d'une pandémie se retrouve en Annexe A.

Lorsqu'une pandémie est déclarée, le directeur de l'éducation met en action le plan de gestion de crise et forme une cellule de crise pour gérer cette situation tel que prévu au plan de gestion de crises SSE 7.0.


Le rôle de cette cellule de crise sera :

- La prise de décisions et la direction générale des opérations de l'organisation scolaire;
- L'évaluation des situations et des incidents qui apparaissent au sein de l'organisation, et la recommandation de mesures et d'actions;
- La consultation et la coopération avec les intervenants extérieurs à l'organisation;
- La détermination et la décision de fermeture d'école ou de changements dans la programmation scolaire;
- Le rapport de ses activités au Conseil Scolaire Fransaskois.

### **5.1 Alerte**

Lors de l'annonce de pandémie par les autorités provinciales de la santé, le mode de gestion des opérations sera modifié afin d'assurer la santé et la sécurité du personnel et des élèves.

Un communiqué sera publié par la direction du CÉF à la direction des écoles. La mesure d'urgence sera décrétée et l'ensemble des établissements devra suivre les directives

	<b>Plan de mesures d'urgence</b>	<b>No : SSE 6.1.14</b>
	Épidémie et pandémie	<b>Révision: B</b>

émises dans les délais prescrits pour s'assurer de la synergie nécessaire à la gestion d'une crise.

## 5.2 Déclenchement de la mesure d'urgence


Lors du déclenchement de la mesure d'urgence, les éléments suivants sont mis en place :

- Tous les matins, avant 9h30, toutes les écoles doivent faire la mise à jour du rapport des absences et retourner le formulaire Excel SSE 6.1.14.F01 à l'adjointe du directeur de l'éducation pour faire le point sur la situation propre à chaque école, sur l'état de santé des élèves et des membres du personnel, et sur les mesures mises en place.
- Les informations transmises sont compilées et transmises à la cellule de crise pour leur évaluation avant 10h30.
- Les résultats de l'évaluation sont discutés à la lumière des informations dispensées par les régies de la santé de la province. Les décisions prises sont communiquées aux écoles et au besoin aux autorités concernées; Ces décisions peuvent porter sur la fermeture d'une ou de plusieurs écoles, sur l'annulation d'activités parascolaires ou d'autres évènements ou activités.
- Les décisions prises par le comité sont ensuite annoncées aux médias. Toutes les demandes d'entrevue ou d'information supplémentaire reçues de la part des médias seront traitées par la personne responsable des communications mandatée à cet effet. Les demandes des médias pour l'accès aux écoles seront traitées au cas par cas.
- La cellule de crise a désigné comme personne contact l'adjointe au directeur de l'éducation ou son substitut, l'adjointe administrative du directeur adjoint à l'éducation, dont la responsabilité principale sera de tenir à jour le dossier des réunions, délibérations et décisions du comité.

## 5.3 Gestion de la mesure d'urgence

Tout au cours de la gestion de la mesure d'urgence entourant la pandémie l'objectif est :

- D'assurer un environnement sain pour les élèves et les membres du personnel;
- De minimiser les impacts d'une pandémie dans les écoles et dans la communauté;
- D'assurer le maintien de la majorité des services d'éducation aussi longtemps qu'il est sécuritaire de le faire;
- De maintenir certains services essentiels : supervision, activités pédagogiques, sécurité des bâtiments;
- De communiquer rapidement et clairement toute information pertinente aux responsables de l'éducation dans les écoles, aux élèves, aux parents et aux membres du personnel;

	<b>Plan de mesures d'urgence</b>	<b>No : SSE 6.1.14</b>
	Épidémie et pandémie	<b>Révision: B</b>

- De tenir à jour un dossier complet sur les effets de la pandémie, sur les efforts et les activités déployés pour y faire face et sur les coûts entraînés;
- De répondre à toute demande des régies régionales de la santé en Saskatchewan.

Afin de réduire le niveau de propagation dans les établissements, les mesures préventives suivantes doivent être mises en place et maintenues tout au long de la pandémie :


- Accroissement de la fréquence de nettoyage des lieux communs et des véhicules de propagation tel que poignées de porte, lavabos et robinetterie de salle de bain, interrupteurs, etc.;
- Affichage des bonnes pratiques d'hygiène pour le lavage des mains et l'utilisation du repli de l'avant-bras pour éternuer;
- Mise en place de bouteilles de solution de nettoyage à sec à base d'alcool dans chaque classe et aire commune.

Durant une pandémie, des situations particulières peuvent se présenter et avoir un impact négatif sur les activités. Dans la planification et la mise en place de scénarios, les situations suivantes doivent être considérées:

- La réduction soudaine du nombre d'employés, tant chez les membres du personnel régulier que chez le personnel temporaire;
- Les demandes de service auxquelles nous ne pourrions répondre;
- L'interruption de la livraison de produits et matériel;
- Service de transport des écoliers affecté par le niveau d'absence des chauffeurs d'autobus;
- Les changements soudains dans l'utilisation des services technologiques, par exemple une utilisation plus grande et plus soutenue de l'Internet et du téléphone pour faire progresser le travail;
- Fermeture d'une classe ou d'une école et mise en place de la formation à distance avec les élèves;
- La réduction et la restriction des réunions publiques et de groupes et accroissement des réunions virtuelles;
- La disponibilité réduite de services de santé publique ou de soins à domicile;
- Les difficultés dans la livraison de services essentiels tels que les télécommunications, les services bancaires et financiers, l'eau, l'électricité, les médicaments et l'alimentation.

#### **5.4 Fin de la mesure d'urgence**

Après une période de progression puis une période où le nombre de personnes atteintes semble se stabiliser, une certaine amélioration devrait être constatée dans l'évolution de

	<b>Plan de mesures d'urgence</b>	<b>No : SSE 6.1.14</b>
	Épidémie et pandémie	<b>Révision: B</b>

la pandémie tel que le démontrera le suivi quotidien des absences. Cette évolution devrait généralement suivre celle de la population en général. La régie de la santé publique de la Saskatchewan émettra des directives ou des communiqués visant à informer la population et la direction de l'état de la situation. Suite à la réduction des cas identifiés, le décompte quotidien devra être maintenu pour au moins une semaine pour confirmer cette réduction. Le maintien de la fréquence de nettoyage et de désinfection doit être maintenu durant cette même période pour éviter la reprise de la propagation.

La mesure d'urgence est levée lorsqu'un communiqué parvient de la direction du CÉF annonçant la dissolution de la cellule de crises et la reprise des opérations normales.

## 6.0 DOCUMENT(S) LIÉ(S)

Les documents suivants sont référés dans le cadre de cette procédure :

- SSE 1.1 Procédure système de gestion SSE
- SSE 1.1.1 Procédure de rédaction et mise à jour programme SSE
- SSE 6.0 PMU Procédure générale
- SSE 6.1.14.F14 PMU Rapport de pandémie par école

## 7.0 HISTORIQUE DES RÉVISIONS

Révision	Date	Par	Nature de la révision
A	28 août 2012	D. Dufresne	Version mise en vigueur
B	1 septembre 2022	D. Dufresne	Mise à jour des fonctions ajustement suite à la pandémie de COVID-19


	<b>Plan de mesures d'urgence</b>	<b>No : SSE 6.1.14</b>
	Épidémie et pandémie	<b>Révision: B</b>

## ANNEXE A – TABLEAU ÉTAPE INTERPANDÉMIE À LA PANDÉMIE

Période	Phase	Caractéristiques/Réactions
<b>Inter pandémie</b>	<b>1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun nouveau sous-type de virus grippal n'a été dépisté chez les humains.</li> <li>Un sous-type de virus grippal ayant causé une infection chez les humains peut être présent chez les animaux. Si c'est le cas, on considère que le risque d'infection ou de maladie chez les humains est faible.</li> <li><b>RÉPONSE</b> : La campagne de prévention doit être renforcée sur les plans mondial, national, provincial et régional.</li> </ul>
	<b>2</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun nouveau sous-type de virus grippal n'a été dépisté chez les humains.</li> <li>Toutefois, un sous-type de virus grippal circulant chez les animaux présente un risque important de maladie chez les humains.</li> <li><b>RÉPONSE</b> : minimiser les risques de transmission et rapporter dans les plus brefs délais toute transmission.</li> </ul>
<b>Alerte à la pandémie</b>	<b>3</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Il y a un ou des cas d'infection humaine causée par un nouveau sous-type de virus grippal, mais sans transmission de personne à personne, ou tout au plus quelques rares cas de transmission à une autre personne par suite d'un contact proche.</li> <li><b>RÉPONSE</b> : assurer une transmission d'informations efficace et une caractérisation rapide du virus.</li> </ul>
	<b>4</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Il y a un ou des petits groupes de cas dans lesquels il y a une transmission limitée de personne à personne, mais la propagation est très localisée, donnant à penser que le virus n'est pas bien adapté aux humains.</li> <li><b>RÉPONSE</b> : contenir et restreindre la portée du virus, de manière à gagner du temps pour mettre en place un plan d'action et de vaccination.</li> </ul>
	<b>5</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Il y a un ou des groupes de cas plus importants, mais la transmission de personne à personne est toujours localisée, donnant à penser que le virus s'adapte de plus en plus aux humains, mais n'est peut-être pas encore pleinement transmissible (risque important de pandémie).</li> <li><b>RÉPONSE</b> : renforcer/maximiser les efforts déployés pour contenir, retarder et si possible éviter une pandémie.</li> </ul>
<b>Pandémie</b>	<b>6</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Il y a une transmission accrue et soutenue dans la population générale.</li> </ul>
<b>Post-pandémie</b>	<b>7</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Retour à la période interpandémique.</li> </ul>

Source : *Greater Saskatoon Catholic Schools* et du site Internet de l'Agence de santé publique du Canada : <http://www.phac-aspc.gc.ca/influenza/pi-pp-fra.php>).




	<b>Plan de mesures d'urgence</b>	<b>No : SSE 6.1.14</b>
	Épidémie et pandémie	<b>Révision: B</b>

## ANNEXE B – TABLEAU SYMPTÔMES ET SIGNES DE L'INFLUENZA (VS CEUX DU RHUME)

Symptômes	Influenza	Rhume
Fièvre	Habituelle – Entre 38-40° C – Début soudain – Durée de 2 à 5 jours	Rare
Maux de tête	Habituels et parfois intenses	Rares
Douleurs et courbatures	Habituelles et parfois intenses	Rares
Fatigue intense	Quelques jours – Peut parfois se prolonger	Rare
Nausées et vomissements	Habituels, surtout chez l'enfant de moins de 6 ans	Rares
Congestion nasale et écoulement du nez	Rares	Habituels
Éternuements	Rares	Habituels
Mal de gorge	Rare	Habituel
Douleur thoracique	Habituelle et parfois intense	Parfois – De légère à modéré
Toux	Habituelle – Durée de deux (2) semaines.	Habituelle, mais légère ou modérée

**Source :** Information tirée du document *Mesures de prévention dans un contexte de pandémie d'influenza à l'intention des employeurs et travailleurs du Québec*

	<b>Plan de mesures d'urgence</b>	<b>No : SSE 6.1.14</b>
	Épidémie et pandémie	<b>Révision: B</b>

## **ANNEXE C – SITES D'INFORMATION EN RELATION AVEC UNE PANDÉMIE**

### **Santé Saskatchewan (Saskatchewan) Health**

[www.health.gov.sk.ca/influenza-monitor](http://www.health.gov.sk.ca/influenza-monitor)

<http://www.health.gov.sk.ca/pandemic-planning>

<http://www.health.gov.sk.ca/healthline-online>

### **Gouvernement du Canada**

<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/grippe-influenza/surveillance-influenza.html>

### **Organisation mondiale de la Santé (WHO)**

[https://www.who.int/health-topics/influenza-seasonal - tab=tab\\_1](https://www.who.int/health-topics/influenza-seasonal - tab=tab_1)

### **Régie régionale de la santé de Saskatoon (Saskatoon Health Region)**

<http://www.saskatoonhealthregion.ca>

### **Agence de la santé publique du Canada (Public Health Agency of Canada)**

<http://www.phac-aspc.gc.ca>

### **Ministère de l'Éducation (Saskatchewan)**

<https://www.saskatchewan.ca/bonjour/government/ministries/education>